

Conseil de gestion du 14 mars 2025

Délibération n°2025-001

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 12 décembre 2025

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 464/2024 du 20 décembre 2024, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 12 décembre 2024 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 12 décembre 2024, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes administratifs ».

Serge PALLARES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Pallares', with a horizontal line underneath.

Président du conseil de gestion

38^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion

12 décembre 2024

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES (président) - Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE (vice-présidente) - Présidente du Conseil départemental 66
- Didier CODORNIOU (vice-président) – Syndicat mixte de gestion du PNR Narbonnaise

Catégorie des services de l'État

- Thierry DE LA BURGADÉ, adjoint au Préfet maritime, Chef de la division Action de l'état en mer, représentant le Commandant de la zone maritime Méditerranée
- Christophe LE NORMAND – Directeur de la DIRM
- Nicolas MAIRE – Directeur adjoint DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Antoine PARRA – Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris
- Marie BRETON – Commune de Leucate
- Alain FERRAND – Commune du Barcarès
- Cécile MARGAIL - Commune de Torréilles
- Nicolas FIGUERES – Commune de Sainte Marie la Mer
- Stéphane LODA - Commune de Canet en Roussillon
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Guy VINOT - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Jérôme CANOVAS - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Bernard PEREZ - CRPMEM Occitanie
- Manuel MARTINEZ – CIDPMEM 66-11
- Bertrand WENDLING – OP SATHOAN
- François POCH - FNEAPL
- Yoan SALOMON – ARMAM

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Serge HOSTALLIER – FFPM
- Éric DELMAS – FFESSM
- Jacques DOUAY – FFV
- Éric FALGARONNE – FFM

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLLAND – Réserve naturelle nationale marine de Cerbère-Banyuls
- Jacques ROCHER - GAPAMAR
- Franck LARTAUD – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD - Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLAND - Association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT – UVPD
- Cédric BOHUN - Conservatoire du Littoral
- Nathalie REGOND-PLANAS – Pays Pyrénées Méditerranée
- Frédérique VIARD - CNRS

Procurations

- Loïc LINARES - CEPRALMAR donne pouvoir à Maria RUYSSSEN - IFREMER

Commissaires du gouvernement

- Thierry DE LA BURGADÉ, Adjoint au Préfet maritime, représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Clara THOMAS, Sous-préfète de Céret

Invités et accompagnants

S. GAUBERT (CIDPMEM 11/66) ; F. CADENE (CD66) ; M-L LICARI (CD66) ; C. MANAS (La Région) ; I. TERRIER (OFB) ; M. TCHAKERIAN (La Région) ; L. VIDAL (CD66) et E. VANPEPERSTRAETE (La Région)

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES président du conseil de gestion ouvre la séance et remercie les présents. Il précise que la feuille de route à 2029 est un cap et adresse ses remerciements aux membres qui ont contribué par leurs remontées à l'améliorer. Elle doit nous permettre de fixer les objectifs à atteindre pour la fin de notre plan de gestion, qui seront déclinés dans les programmes d'action annuels.

Le 17 octobre dernier l'Etat dans sa décision consécutive au grand débat public sur la planification maritime a retenu certaines dispositions importantes pour l'avenir du territoire, sur le développement de l'éolien bien sûr mais aussi sur la contribution du Parc aux objectifs de zones de protection forte en Méditerranée.

Le projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de l'art de naviguer à la voile latine se poursuit. Les 5 pays porteurs du projet se sont réunis il y a peu en Croatie pour travailler à la finalisation du dossier qui sera déposé en mars 2025. Cette reconnaissance tant attendue ne sera pas une fin mais le début d'une nouvelle aventure visant à cultiver et valoriser ce patrimoine.

Depuis 2016 le Parc est doté d'un appel à projet pour soutenir les initiatives porteuses de sens pour la mise en œuvre de son plan de gestion. Il est proposé de faire évoluer ce cadre pour une meilleure efficacité sur le déploiement des subventions de l'OFB.

Il rappelle que 2025 sera une année importante pour la mer avec le sommet des nations unies pour les océans qui se tiendra à Nice au mois de juin.

Noémie Michez depuis 2019 dans l'équipe du Parc au poste clé de chargée de mission patrimoine naturel recevra lors de cette session la médaille de l'ordre du mérite maritime.

Clara THOMAS sous-préfète de Céret en charge de la mer et du littoral est ravie d'être présente au conseil de gestion et se réjouit de la remarquable participation à cette instance de gouvernance qui témoigne du dynamisme du Parc et de l'implication de son président. Elle rappelle l'importance de l'engagement individuel et collectif pour franchir la dernière ligne droite de validation de la feuille de route et rappelle la nécessité d'adaptation aux évolutions : changement climatique, réglementation, contexte humain, besoin de formation. Elle affirme le soutien de l'Etat aux côtés du Parc.

Thierry DE LA BURGADE, adjoint au Préfet maritime, salue le conseil de gestion et donne une actualité sur le conseil maritime de façade pour lequel le gouvernement a fixé la ligne de conduite en matière de ZPF et d'éolien. Il remercie le travail et l'engagement de Serge PALLARES. Lors du prochain sommet mondial des océans qui se déroulera à Nice, la France mettra en avant son travail et les Parcs marins seront au cœur de cet événement.

Serge PALLARES remercie les intervenants et invite à l'ouverture de la cérémonie de remise de la médaille du mérite maritime à Noémie MICHEZ, conduite par le représentant du préfet maritime.

Christophe LE NORMAND, directeur de la DIRM Méditerranée, fait un retour sur le conseil européen des ministres de la pêche et précise que la négociation sur le Plan de gestion WestMed II est compliqué, malgré l'implication du ministre français. Néanmoins, le résultat des négociations est assez satisfaisant pour la France. La baisse de 60% proposée par la commission de l'effort de pêche, jugé dommageable pour l'équilibre de la filière, a finalement été ramenée à 40%. En plus des mesures de réduction spatio-temporelles, des mécanismes de compensation notamment sur l'augmentation du maillage et la suppression des chaluts jumeaux ont été proposés. Ce résultat permettra globalement de sécuriser la filière avec des mesures et des aménagements à la carte, ce qui néanmoins compliquera la mission de contrôle des services.

Bertrand WENDLING, directeur de l'OP Sathoan, revient sur le conseil des ministres et ne partage pas l'optimisme de la DIRM mais pense qu'on peut toutefois se féliciter du cap maintenu. Il est probable que les navires ne puissent pas autant sortir en 2025. Si demain il n'y a pas de pêche au chalut, cela conduira à l'effondrement de la filière de pêche entière - petits métiers compris - puisque les criées seront vouées à fermer. Les négociations prévoient une clause de revoyure en fin 2025.

Bernard PEREZ, président du CRPMEM, rappelle ce que voudrait dire une réduction de l'effort de pêche de 40% pour les chalutiers de la façade : on passerait d'une moyenne de 177 jours de pêche / an à 100, c'est impensable. Il se félicite l'implication de l'Etat dans les débats de ce conseil mais rappelle l'importance de trouver des solutions autant individuelles que collectives.

Didier CODORNIU, président du PNR de la Narbonnaise, rappelle la récente signature du premier contrat de filière pêche et pisciculture marine 2024-2026 - unique en France. Il s'agit d'une feuille de route stratégique et opérationnelle qui engage les professionnels à accélérer la transition vers un modèle de pêche durable et mettre en place des actions concrètes telles que : adapter les pratiques de pêche et les modes de gestion à l'évolution des ressources, réduire l'empreinte carbone de la flotte et des

infrastructures portuaires, renforcer la compétitivité de la filière ou encore valoriser les métiers de la mer auprès des jeunes. C'est une manière d'aller vers une pêche durable tout en sauvant une économie, la filière représente entre 3 000 et 4 000 emplois directs dans notre région.

Serge PALLARES rappelle le soutien du conseil de gestion pour pérenniser l'activité professionnelle et prend l'engagement de ne pas accentuer les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

Hermeline MALHERBE salue le travail concertation des pêcheurs avec la réserve marine dans cet esprit de dialogue dans un souci de préserver la ressource. Le département est solidaire.

Bernard PEREZ remercie la présidence pour ce travail de dialogue.

1. Adoption du PV du conseil de gestion du 10/09/2024

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 10/09/2024 est soumis à l'approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 10 septembre 2024.

Vote à la majorité.

Délibération n° 2024-007

2. Adoption d'une proposition de nouvelles modalités de subvention (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Hermeline MALHERBE indique son souhait que cette nouvelle procédure d'attribution de subvention puisse être évaluée, face au risque du « premier arrivé – premier servi ».

Serge PALLARES affirme sa volonté de transparence concernant ce nouveau dispositif et retient l'idée d'une évaluation sur le retour d'expérience d'une première année de fonctionnement sous ce nouveau cadre.

Didier CODORNIU rajoute l'importance de maintenir la coordination et la recherche de synergie dans les subventions entre le Parc et la Région et le Département sur les dossiers déposés.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à la majorité l'adoption d'une proposition de nouvelles modalités de subvention

(34 votes pour et 2 contre)

Délibération n° 2024-008

3. Adoption du document **Ambition 2029 « plan d'action 2025-29 fixant les priorités du parc découlant du plan de gestion** (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Hervé MAGNIN Herve

Compte-tenu de la lecture détaillée faite lors de la séance du précédent conseil de gestion, la présentation est centrée sur les demandes de reformulation et d'ajouts qui ont été collectés auprès des membres du conseil s'étant exprimés dans le délai donné.

Premier sujet abordé : les espèces exotiques envahissantes

Bernard PEREZ relance la problématique de l'envahissement du crabe bleu, signalé aussi en Corse. Sur l'étang de Canet, un dispositif a été mis en place. La peur reste palpable par rapport au devenir de la pêche ancestrale de l'anguille que la prolifération du crabe rend impossible. La recherche de solutions de compensation financière est en cours. Il rappelle aussi la nécessité d'obtenir plus de données sur l'évolution de ces populations.

Didier CODORNIU évoque le financement multipartenaire mis en place : 200 k€ pour la recherche (UPVD et OOB) et 200 k€ pour les pêcheurs pour avoir un retour d'expérience sur deux années. Par ailleurs, il précise que la Région a voté un budget de 35 M€ dans le cadre du plan d'adaptation au changement climatique 2021-2027.

Serge PALLARES rappelle l'intervention de Pascal ROMANS prévue sur ce sujet. Il rappelle toute l'attention que le Parc marin porte au sujet et son soutien à la stratégie de lutte.

Sebastien GAUBERT confirme les propos tenus sur les difficultés rencontrées par la filière de la pêche vis-à-vis du crabe bleu. Les pêcheurs en lagune ont un rôle primordial sur la régulation de cette espèce invasive. C'est une menace à prendre très au sérieux dont les conséquences sur la profession pourraient être très importantes.

Annie PEZIN demande s'il y a d'autres espèces exotiques ayant un impact sur la pêche.

Hervé MAGNIN indique qu'il existe des espèces végétales comme la caulerpe, ainsi que d'autres espèces exotiques susceptibles d'arriver à la faveur du réchauffement climatique, comme le poisson lapin ou le poisson lion. C'est tout à fait possible que certaines espèces envahissantes puissent impacter des espèces d'intérêt commercial.

Frédérique VIARD rebondit sur les espèces invasives/non indigènes en soulignant le fait que le crabe bleu ne représente que la pointe de l'iceberg. En effet parmi les espèces non indigènes déjà présentes ou potentielles, leurs impacts sur l'écosystème est complexe à mesurer mais doit être évalué et suivi très soigneusement. La prévention est un aspect majeur à rajouter dans le document.

Nicolas MAIRE indique que l'Etat est présent sur le sujet et mentionne le « fond vert » qui a déjà été mobilisé sur l'étang de Canet.

Bertrand WENDLING, mentionne l'inquiétante progression des captures de poisson coffre (tétraodon) – espèce toxique (2014 : première déclaration et 2024 : une centaine).

Hervé MAGNIN rappelle qu'un milieu équilibré et en bonne santé résistera beaucoup mieux à une invasion qu'un milieu affaibli.

Deuxième sujet abordé : Renforcement de la protection des écosystèmes des espèces en travaillant sur la réduction des pressions

Serge PALLARES remercie à nouveau du travail fait par les fédérations de pêche de loisir pour aboutir à l'arrêté actuel. Il convient que le sujet des tailles minimales de capture (TMC), c'est-à-dire des tailles de première reproduction fixées dans cette nouvelle réglementation auraient toute raison d'être respectée par les pêcheurs professionnels. L'activité professionnelle est déjà très encadrée et la perspective de voir ces TMC être relevées reste difficile à atteindre. Le Parc fera néanmoins tout son possible pour travailler avec le CRPM et l'IFREMER pour avancer sur le sujet en se concentrant sur les espèces les plus vulnérables. Il assure, sur un sujet aussi sensible, son souci de préserver la qualité des échanges et du travail au sein du conseil de gestion.

Christophe LE NORMAND approuve la prudence à avoir sur le sujet et rappelle que lors de l'établissement des structures de suivi du DSF, la question d'harmoniser les TMC entre les Parcs a été posée.

Bertrand WENDLING partage les précautions prises sur ce sujet sensible, considérant par contre que le thème des zones de protection forte (ZPF) est un axe majeur sur lequel travailler en concertation étroite avec les professionnels pour faire face à l'érosion de la biodiversité.

Hervé MAGNIN précise que la gestion des graus a été remontée et qu'une rédaction a été proposée en conséquence. Il rappelle que cette année, les barrages n'ont pas été posés.

Sébastien GAUBERT remercie d'avoir ajouté ce point. L'interdiction de la pose des grilles a été catastrophique pour la saison de pêche, à rapprocher de la réduction des linéaires de filet sur d'autres étangs comme Thau. Entre 80 et 90% de prélèvement en moins pour la dorade royale et le loup depuis septembre. Voici un problème réglementaire de plus qui menace la survie de la pêche en étang. Les contacts sont en cours avec les services de l'Etat pour trouver des solutions.

Serge PALLARES rappelle que cela n'est pas dans la compétence du Parc marin, pour autant il souhaite pouvoir rester associé à la réflexion entre l'Etat et la profession.

Nicolas MAIRE indique que c'est une année charnière pour les barrages non installés cette année sur l'étang de Salses Leucate, il précise que le cas évoqué des barrages de filet sur l'étang d'Ayrolle (Aude) n'est pas de sa compétence. La DML rappelle que si elle est favorable au retrait des barrages, elle a fait suivre au ministère la question de la faisabilité de la dérogation, qui n'a pas encore répondu sur ce point. L'important est de se rencontrer dans les prochains mois pour faire un bilan sans oublier les ostréiculteurs et auquel le Parc sera invité.

Bernard PEREZ souhaite compléter les propos précédents en rappelant le problème de la conchyliculture : le crabe bleu qui arrive de plus en plus dans toutes les lagunes et la dorade. De son point de vue l'histoire du retrait des barrages à la base est un problème d'ordre public mal géré dont pâtissent aujourd'hui les pêcheurs. Il est urgent de trouver la bonne réponse.

Alain FERRAND de la commune de Barcarès interroge sur les mesures d'accompagnement proposées aux pêcheurs et rappelle qu'il est du rôle des élus locaux aux côtés de l'Etat de trouver les bonnes réponses.

Nicolas MAIRE informe qu'il n'y a pas de compensation financière possible et que les mesures de pêche alternative envisagées n'ont pas débouché. Les deux communes de Leucate et du Barcarès seront conviées à la réunion à programmer sur le sujet. S'ajoute à cet enjeu pêche la question du risque de contamination des huîtres par le frein à l'écoulement par les barrages, des eaux contaminées du bassin versant en période de crue.

Didier CODORNIU découvre la situation et apportera son soutien à la recherche d'une solution qui préserve l'activité.

Hermeline MALHERBE est favorable à un groupe de travail conjoint le plus rapidement possible.

Nicolas MAIRE confirme que le sujet sera traité dans les prochains mois.

Hervé MAGNIN introduit le sujet des réductions des pollutions.

Alain FERRAND évoque le problème des pollutions et des macrodéchets qui aboutissent sur les communes littorales après les crues. Le coût est très important et totalement supporté par les communes littorales. Il propose l'application du principe du pollueur/payeur. Le Parc doit alerter les communes amont des bassins versants pour réduire à la source ces transferts.

Serge PALLARES rappelle qu'il a chargé Marc MEDINA de travailler avec les gestionnaires des 4 bassins versants afin de trouver des solutions sur ce sujet difficile.

Annie PEZIN informe sa participation au groupe de réflexions en cours sur les déchets et rappelle l'existence d'autres acteurs impliqués que sont les associations et l'université. Tout arrive dans la mer. La pollution est un problème collectif et on ne sait pas comment le traiter aujourd'hui en tant que

gestionnaire.

Antoine PARRA confirme l'étendue du problème auquel sont confrontées les communes du littoral et rappelle que le bassin versant est à l'origine à 80 % des pollutions. N'oublions pas que le public qui fréquente le littoral apporte sa part de déchets. Les communes de l'arrière-pays se sont effectivement désengagées de la GEMAPI. Il résume le sujet par le problème de civisme des populations et d'un besoin d'équité et de législation.

Stéphane LODA : sur la Têt P. Kerhervé de l'UPVD qui travaille sur l'identification des sources de pollution a par exemple relevé le rôle de l'A9. On n'en est pas à identifier les pollueurs mais bien d'arriver à éduquer à l'environnement. Les syndicats de bassin versant n'ont pas de compétence sur le sujet, ce qui impose d'élargir leur opérationnalité.

Serge PALLARES indique que les avancées de ce chantier en cours seront rapportées au prochain conseil par M. MEDINA.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le document Ambition 2029 « plan d'action 2025-29 fixant les priorités du parc découlant du plan de gestion

(33 votes pour, 1 contre et 3 abstentions)

Délibération n° 2024-009

4. Présentation du bilan de situation des aires marines éducatives du parc (Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER

commune	école	classes et niveaux	Nb élèves	Subvention Parc / OFB	financement commune prévu
Argeles/mer (Nouvelle)	Ecole élémentaire Molière	1 CM2	25	5 000 €	2000€
Le Barcarès (Nouvelle)	Ecole primaire	1 CM2	25	5 000 €	2 000€
Canet-en-Roussillon (5 ^{ème} année)	Ecole élémentaire P. et M. Curie	1 CM2	23	3 000 €	1 000€
Elne (Nouvelle)	Collège Paul Langevin	4 ^{ème} et 3 ^{ème} (BIMer)	24	5 000 €	1 000€
Leucate (village)	Ecole élémentaire	1 CM2	22	3 000 €	

(3 ^{ème} année)	André Helena				3 000€
Port Leucate (3 ^{ème} année)	Ecole élémentaire Marie Catala	1 CM1/CM2	25	3 000 €	
Ste Marie la Mer (Nouvelle)	Ecole élémentaire Jules Ferry	2 CE2	25	5 000 €	1500€
Torreilles (4 ^{ème} année)	Ecole élémentaire Jules Verne	1 CM2	23	3 000 €	1500€
Banyuls sur mer (2 ^{ème} année)	Ecole élémentaire Aristide Maillol	1 CM1/CM2 et le périscolaire	35	3 000 €	1 500 €
Cerbère (4 ^{ème} année)	Ecole élémentaire Jean Jaurès	2 multiniveaux (CP à CM2)	30	3 000 €	1 635 €
Port-Vendres (7 ^{ème} année)	Ecole élémentaire mixte Pasteur	3 CM1 CM2	62	3 000 €	1 500 €
10 communes	10 écoles primaires + 1 collège	16 classes + 1 périscolaire	319 élèves	41 000 €	

5. Présentation des premiers résultats de la mission Famosa sur l'exploration des fonds sédimentaires du large

Présentation faite par Marc DUMONTIER

6. Présentation de la décision de l'Etat sur la planification maritime (éolien et ZPF)

Présentation de la planification éolienne par C. LENORMAND (DIRM)

Rappel des éléments du débat public. Proposition d'une cartographie pour l'éolien sur la façade maritime à l'horizon 2050 de 45 Giga Watts. Le Parc sera concerné par 3 appels à projets, dont deux à court terme et un important de 1.1 GW à plus long terme.

Présentation des zones de protection forte par Thierry de la BURGADÉ (Préfet maritime adjoint).

Objectif de 5% de ZPF (5 000 km²) à 2027. Présentation de la cartographie des objectifs affectés au Parc marin sur trois sous-zones (côte rocheuse, côte sableuse et canyons). Rappel de la transmission au ministère de la zone de protection partielle de la réserve de Cerbère-Banyuls. Le site canyons impliquera une coopération avec l'Espagne.

Hermeline MALHERBE demande si sur le périmètre du parc c'est bien le périmètre de l'extension de la réserve marine qui a été identifié ? La réponse est oui.

Bertrand WENDLING indique que la plupart des zones proposées correspondent à des zones de pêche qui généreront des complications pour leur travail. Ces activités concerneront aussi les espagnols. En conclusion il appelle à un indispensable travail de concertation à faire avec tous les usagers de la zone.

Serge PALLARES rappelle que les ZPF ne sont pas des sanctuaires, mais plutôt des zones où les activités sont maîtrisées.

Bertrand WENDLING : elles impliquent de permettre la protection et la restauration de la biodiversité donc les mesures de gestion qui en découleront ne doivent pas être sous-estimées. D'autre part il faut s'attendre à ce qu'elles ne concernent pas que le chalutier mais tous les métiers notamment au titre des risques de capture accidentelle.

Christophe LENORMAND évoque le plan de gestion WestMed II en précisant que les discussions ne sont pas encore terminées et que les efforts qui seront concédés sur les ZPF seront peut-être à plus long termes comptabilisables dans ce plan.

Hermeline MALHERBE mentionne l'exemple de la réserve qui démontre par ses résultats que la protection qui peut être mal vécue au départ génère assez vite des bénéfices partagés avec le monde la pêche. Cela confirme que par la concertation on peut arriver à un effet sur le milieu.

Alain FERRAND rappelle l'exemple des zones Natura 2000 qui étaient promises sans contrainte et qui en ont finalement produit. Pour les ZPF il faudra bien les comprendre en amont et les analyser sans oublier le volet économique et notamment les effets sur le tourisme.

Bernard PEREZ souhaiterait faire coller les deux cartes sur l'éolien et les ZPF pour mieux visualiser. Sur les 15 000 km² du golfe du Lion 8 000 ont été interdits 8 mois sur 12 pour aider à restaurer les juvéniles de poisson. Avec l'éolien et les ZPF il est urgent de se mettre autour de la table pour revoir le modèle et la modernisation de la flotte, sans quoi ça sera la fin des chalutiers.

Christophe LE NORMAND précise par rapport à la flotte de chalutiers que l'objectif est d'avoir une flotte qui se modernise et qui se pérennise. Tendre vers une flotte avec un meilleur bilan énergétique. Une mission d'inspection dédiée est en cours.

Didier CODORNIU précise que la taille des éoliennes conduira à occuper moins d'espace que les zones des appels d'offre. Il est convaincu qu'une biodiversité nouvelle s'exprimera dans ces fermes et qu'elles pourront aussi attirer des touristes en mer ou à terre dans des équipements dédiés. Sur la pêche, il va falloir faire évoluer le métier. Il mentionne l'armement coopératif qui accompagnera la profession et les

réflexions en cours sur la transformation de la flotte. Enfin il termine en rappelant que le moment venu les taxes sur l'éolien (clé de répartition en cours de négociation) viendront apporter des compensations aux professionnels.

Philippe LENFANT précise que les poissons sont dépendants de zones fonctionnelles connectées entre elles. Le choix des zones de protection si on les veut efficaces doivent être positionnées au meilleur endroit pour aider à la reconstitution des ressources et des écosystèmes. Les services rendus par ces ZPF bénéficieront aussi aux pêcheurs. Il rappelle aussi la question des moyens de contrôle indispensables pour obtenir les résultats attendus.

Thierry DE LA BURGADE concernant la surveillance, il précise qu'au large les moyens de surveillance satellitaire ou de drones évoluent très vite et offrent des moyens efficaces de contrôle sans obligation de déployer systématiquement des navires dans ces ZEE.

Serge PALLARES : à la lumière de nos échanges il devient indispensable de relancer notre dynamique ZPF en réactivant le GT qui lui est dédié.

Pascal ROMANS informe qu'il fera une intervention sur le crabe bleu lors du prochain conseil de gestion.

Rappel des vœux du Parc marin le lundi 20/01/2025

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion